

Le Préfet

Vannes, le 17 avril 2020

15/COVID19

Chères Morbihannaises, Chers Morbihannais,

Dans son adresse aux Français du 13 avril dernier, le Président de la République a souligné la nécessité de réfléchir collectivement à un déconfinement progressif, à compter du 11 mai.

Ce processus devra permettre au plus grand nombre de retourner travailler, afin de redémarrer notre économie, notre industrie, nos commerces et nos services, tout en garantissant un très haut degré de protection sanitaire pour tous.

Nombre d'entre vous ont maintenu leur activité malgré le confinement, de nombreux autres m'ont fait part de leur volonté de reprendre le travail dès que la situation sanitaire le permettra. J'entends également les interrogations des acteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture et de l'événementiel, qui ne pourront redémarrer qu'après une période assez longue, et qui en seront durement affectés.

Afin de préparer dans les meilleures conditions la reprise économique de notre département, j'ai donc souhaité initier, dès maintenant, un travail collaboratif associant largement les acteurs du territoire. Filière par filière, l'objectif sera de partager vos préoccupations et bâtir ensemble un consensus large sur les conditions sanitaires de la reprise, ses modalités et grands principes, ainsi que l'accompagnement qui sera apporté par les pouvoirs publics.

Ce travail permettra d'envisager, dans chaque champ d'activité :

- la progressivité probable de la reprise,
- les conditions et précautions sanitaires préalables aux réouvertures,
- les accompagnements réglementaires ou dérogatoires possibles, envisageables ou sollicités : par exemple des ouvertures tardives et le week-end, des soldes ou braderies...
- les principes généraux de cohérence dans la réouverture des activités,
- les solidarités entre secteurs, notamment entre la grande distribution et les petits commerçants,
- les mesures préparatoires aux reprises tardives, en particulier pour les restaurants et les bars,
- enfin les accompagnements de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je souhaite associer à ce travail tous les acteurs qui œuvrent pour le développement économique de notre département, et en particulier les élus qui vous côtoient au quotidien, responsables des chambres consulaires qui vous connaissent individuellement, commerçants, organisations professionnelles et acteurs associatifs. Les premiers échanges seront organisés dès la semaine prochaine.

En ce moment difficile mais où l'espoir renaît, je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation pour permettre, le moment venu, à notre économie de se redresser, pour le bien de tous les Morbihannaises et Morbihannais.

Le préfet,



Patrice FAURE

Liste des groupes de travail (non limitative)

1. Commerces : mode, artisanat, meubles, informatique, librairies ...
2. Restauration, dégustations, bars, discothèques –
3. Culture et divertissements, de plein air et en intérieur
4. Transports : navettes inter-îles, tourisme dans le golfe, locations de voiture, deux roues, bateaux
5. Plages et plaisance
6. Sports : centres équestres, club de voile, clubs de sport, golf, piscines...
7. Hébergement : hôtel, thalassothérapie, camping, gîtes
8. Examens : permis de conduire auto/moto/bateau
9. Soins à la personne autre que médical : coiffeurs, massages...
10. Travaux individuels et personnels : magasins de bricolage, horticulture
11. Marchés
12. Auto/moto : garages de réparation, de vente, concessionnaires
13. Services tertiaires : agences bancaires, assurances, experts-comptables, architectes, notaires...
14. Pauvreté : banque alimentaire, restos du cœur...
15. BTP